



Chère Châlonnaise, cher Châlonnais

La période que nous venons de traverser est une leçon d'humilité. D'humilité face à la nature : l'épidémie de COVID-19 a montré qu'un ennemi imperceptible pouvait avoir de lourdes conséquences. D'humilité sociale car nous avons pris conscience de l'importance vitale de certains corps de métiers. D'humilité personnelle car ce virus n'aura, directement ou indirectement, épargné personne.

Cette épidémie, nous l'avons tous vécu différemment, et de différentes manières. Mais nous avons tous dû faire face. Elle a malheureusement fait souffrir, c'est pourquoi mes premières pensées vont vers tous ceux qui ont été touchés et leurs proches.

Mais ce que je retiens également c'est la magnifique leçon de solidarité dont j'ai été le témoin. J'ai vu beaucoup d'entre vous venir en aide à leurs voisins, aux aînés, ou aux personnes les plus exposées. 583 Châlonnaises et Châlonnais se sont portés volontaires pour du bénévolat.

Si la crise sanitaire nous a bien démontré une chose, c'est à quel point savoir gérer les situations d'urgence et donc avoir la capacité de prendre les mesures qui s'imposent est primordial. Du jour au lendemain, il a fallu protéger et réagir.

- ✓ Protéger les habitants, les malades, les plus fragiles, nos seniors et bien évidemment les soignants, notamment en leur procurant le matériel nécessaire.
- ✓ Réagir à l'évolution de la crise, le plus rapidement possible en adaptant le service public avec l'organisation dès les premiers jours de distributions de repas à domicile, l'accueil des enfants des personnels de santé et de secours, la mise en place d'un service personnalisé de prise en charge des personnes isolées et vulnérables.
- ✓ Accompagner sans attendre le monde économique (entreprises et soutien au commerce local).

Cette capacité d'intervention ne s'improvise pas. Nous la devons notamment à la gestion financière du dernier mandat qui nous a donné des marges de manœuvre et donc une action financière rapide.

Si l'urgence sanitaire est encore présente, une autre urgence se profile déjà : elle est économique. Et parce qu'il est de la responsabilité d'un élu d'avoir un discours de vérité, j'assume de dire que nous devons adapter notre programme initial et faire des choix. Nous ne pourrons pas, compte tenu des nouvelles priorités qui, selon moi, s'imposent, tout financer.

Notre choix est celui du monde d'après. Notre choix est de vous proposer de concentrer nos efforts, et donc nos budgets, sur ce qui conditionne l'avenir : la relance économique et l'environnement.

Et d'assumer un rôle et une vision qui m'ont toujours guidé : préparer les 10, 20 ans à venir.

Benoist Apparu







45 millions pour l'économie

Environnement



26 000 arbres supplémentaires

Santé



7.3 millions pour le nouvel hôpital

Le financement de ces mesures sera possible grâce aux marges de manœuvre dégagées lors de notre précédent mandat, et dans la continuité d'une politique de dépenses pragmatique et plus efficace. Il n'y aura aucune hausse des impôts.

Économie



45 millions pour l'économie

- Création d'un fonds pour financer en partie des travaux pour les propriétaires occupants
- Reconversion de friches et acquisition de nouveaux fonciers à vocation économique pour accueillir de nouveaux projets économiques
- Un nouveau dispositif du CRSD d'aides aux commerces
- Soutien massif à la consommation de proximité

Environnement



26 000 arbres supplémentaires

- Émettre moins de CO₂ en poursuivant les économies d'énergie
- Substituer les énergies fossiles par des énergies renouvelables avec notamment la réalisation d'un réseau chaleur
- Absorber plus de CO₂ en plantant 26 000 arbres supplémentaires et en créant 4 forêts urbaines
- Inclure une clause environnementale dans toutes nos politiques publiques

Santé



73 millions pour le nouvel hôpital

- Construction d'un nouvel établissement pour 2023 avec près de 73 millions d'euros d'investissement
- Constructions et développement de maisons pluridisciplinaires de santé (au centre-ville et dans les quartiers)

Le vote par procuration

Pour voter par procuration, un électeur doit :





Choisir un mandataire inscrit sur les listes électorales de la même
 commune (pas forcément du même bureau de vote) pour voter à sa place.





Puis établir sa procuration au Tribunal d'instance ou au Commissariat de police ou à la Gendarmerie avec sa pièce d'identité.





Le jour du vote, le mandataire, muni de sa propre pièce d'identité, vote dans le bureau de vote de l'électeur qui l'a désigné.

À noter

Aucun document n'est envoyé au mandataire. Le mandant peut annuler une procuration à fout moment. Une même personne pourra porter 2 procurations. Si vous êtes fragiles et que vous ne souhaitez pas vous rendre au bureau de vote, appelez le **07 86 06 09 67** pour donner votre procuration. Si vous aviez déjà donné une procuration pour le 22 mars, celle-ci reste valable pour le 2nd tour du 28 juin 2020.

Téléchargez l'application
"J'aime Châlons"





jaimechalons.fr / contact@jaimechalons.fr Permanence: place Alexandre Godart

